



Commission Canadian Dairy
canadienne du lait Commission

SOMMAIRE DU PLAN D'ENTREPRISE 2011-2012 À 2015-2016

BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET
D'IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE
LAITIÈRE SE TERMINANT
LE 31 JUILLET 2012

Plan d'entreprise daté du 1^{er} avril 2011

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	i
SOMMAIRE.....	1
PROFIL DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT	2
Aperçu de la CCL	2
Mission.....	2
aperçu de l'industrie laitière canadienne.....	2
mandat et rôle en politique publique.....	3
Langues officielles.....	5
Organisation et structure	6
ENJEUX STRATÉGIQUES POUR LA PÉRIODE DE PLANIFICATION	7
Évaluation des résultats de 2010-2011	7
Analyse de l'environnement externe.....	12
Évaluation des ressources de la CCL.....	14
STRATÉGIES, BUTS ET MESURES DU RENDEMENT	16
Description des stratégies.....	16
Buts, objectifs et mesures du rendement	18
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	26
Hypothèses principales utilisées dans la préparation du budget et des prévisions.....	26
ANNEXE A	33

SOMMAIRE

En 2009, la production laitière a généré 5,5 milliards \$ en recettes monétaires agricoles et des ventes de 13,6 milliards \$, soit 15 % de toutes les ventes du secteur canadien des aliments et boissons. La Commission canadienne du lait (CCL), une société d'État créée en 1966, a pour mandat d'assurer aux Canadiens un approvisionnement continu et suffisant de lait et de produits laitiers de qualité, et de permettre aux producteurs efficaces d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement. Elle est dirigée par trois personnes nommées par le gouverneur en conseil qui exercent leurs fonctions à temps partiel.

La CCL reçoit son financement de plusieurs sources : les crédits parlementaires (qui couvrent environ la moitié du budget administratif), les producteurs laitiers, les opérations commerciales et le marché. Elle est actuellement en bonne position financière et a suivi les mesures de limitation des coûts mises de l'avant dans le budget fédéral de 2010.

La plupart des objectifs que la CCL s'est fixés pour 2010-2011 ont déjà été réalisés. Cependant, certains objectifs ont été reportés ou abandonnés parce que l'industrie n'était pas prête à aller de l'avant ou en raison de nouvelles orientations.

Dans ce document, la CCL utilise une nouvelle façon de présenter ses objectifs de 2011-2012. Ce changement découle des recommandations du rapport de l'examen spécial du Bureau du vérificateur général (BVG) qui a été présenté au conseil d'administration de la CCL en mars 2011. Le BVG a demandé à la CCL d'associer ses activités à son mandat tel qu'énoncé dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. En 2011-2012, les trois grands objectifs de la CCL sont donc les suivants :

1. Permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement.
2. Assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité
3. Améliorer la CCL.

Le troisième objectif a été ajouté afin de poursuivre l'amélioration du fonctionnement de la CCL et d'inclure les mesures que la CCL doit prendre à l'occasion pour se conformer aux politiques du gouvernement, tel que le nouveau Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique.

La CCL continuera à financer à même les surplus provenant de ses activités commerciales certains projets qui profitent à l'ensemble de l'industrie laitière canadienne. Ces projets comprennent des bourses pour les études supérieures, le Programme de marketing du lait, l'appui au programme Lait canadien de qualité (un programme fondé sur *HACCP* qui est conçu pour accroître la qualité du lait en provenance des fermes laitières canadiennes) et un partenariat avec les producteurs et Agriculture et Agroalimentaire Canada pour financer la recherche touchant l'industrie laitière.

PROFIL DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

APERÇU DE LA CCL

Créée en 1966

58 employés (au 1^{er} avril 2011)

Siège : Ottawa

Site Web : www.ccl-cdc.gc.ca

Budget de l'exercice financier 2011-2012 : 8,086 M\$

Année laitière : 1^{er} août au 31 juillet

Dispositions législatives : *Loi sur la Commission canadienne du lait et
Règlement sur la commercialisation des produits laitiers
Loi sur la gestion des finances publiques
Loi sur les relations de travail dans la fonction publique
Règlement sur l'exportation du fromage cheddar fort vers
la CEE*

MISSION

« Dynamiser l'industrie laitière canadienne au profit de tous ses intervenants. »

La Commission canadienne du lait (CCL) accomplira sa mission en administrant le système de gestion des approvisionnements et en offrant leadership et conseils aux intervenants de l'industrie laitière.

APERÇU DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE CANADIENNE

La Commission canadienne du lait est surtout présente sur les marchés intérieurs, quoiqu'elle agisse également en tant qu'entité commerciale sur les marchés mondiaux. Les activités de l'industrie laitière canadienne s'échelonnent sur une « année laitière » qui débute le 1^{er} août et prend fin le 31 juillet. La plupart des politiques laitières émanent du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait¹ (CCGAL), un comité fédéral-provincial. Au Canada, l'industrie laitière est régie par la gestion de l'offre qui cherche à équilibrer l'offre de lait cru et la demande au moyen de quotas de production. Le quota pour le lait de transformation, qui entre dans la composition de produits laitiers tel que le beurre, le fromage et le yogourt, s'appelle le quota de mise en marché, ou QMM. La réglementation des prix et le contrôle des importations sont d'autres éléments importants de la gestion de l'offre.

L'industrie laitière a contribué de façon importante à l'économie canadienne pendant l'année civile 2009. Elle a généré des recettes monétaires agricoles de 5,5 milliards \$, ce qui la place au troisième rang après les grains et les viandes rouges. Au cours de l'année civile 2009, quelque 452 usines de

¹ Les mots et les termes soulignés sont définis à l'Annexe A

transformation laitière (dont 272 usines enregistrées auprès des autorités fédérales) ont expédié des produits laitiers d'une valeur de 13,6 milliards \$, soit 15 % de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et boissons. Le secteur de la transformation laitière emploie 22 730 personnes.

MANDAT ET RÔLE EN POLITIQUE PUBLIQUE

La Commission canadienne du lait est une société d'État qui lors de sa création, en 1966, a reçu le mandat de coordonner les politiques laitières fédérales et provinciales et de créer un mécanisme de contrôle de la production de lait qui aiderait à stabiliser les revenus et à éviter des surplus coûteux. Selon la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, le mandat de la CCL est

8. (...) de permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement, et assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Comme le stipule la loi, la CCL détient tous les pouvoirs pour intervenir dans l'industrie laitière canadienne en ajustant les quotas de production ou les prix, en administrant la mise en commun des marchés et des revenus à la demande des producteurs, et en disposant des surplus de produits laitiers. La Commission exerce ses pouvoirs très judicieusement afin de ne pas perturber le marché plus que ne l'exige un système de gestion de l'offre qui s'appuie le contrôle des prix et de la production.

La CCL joue aussi un rôle de facilitateur et de partenaire dans les divers forums qui influencent la politique laitière au Canada et elle encadre l'administration de l'ensemble de l'industrie, une compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Depuis les débuts de la gestion de l'offre dans le secteur laitier, la CCL est responsable de deux des trois piliers du système : les prix de soutien et le quota du lait de transformation. Une fois par année, la CCL établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé à l'issue de consultations avec les intervenants de l'industrie. Ces prix servent de référence aux offices provinciaux de mise en marché du lait pour établir les prix du lait de transformation dans chaque province. De plus, la CCL surveille la production et la demande nationales et recommande les ajustements requis à la cible nationale de production de lait de transformation.

Grâce à ses nombreux rôles et à sa position centrale dans l'industrie laitière, la CCL veille à ce que les producteurs de lait canadiens reçoivent du marché des revenus suffisants pour atteindre un niveau de vie raisonnable et investir dans leur entreprise. La CCL s'assure aussi que la production de lait du pays correspond à la demande des consommateurs canadiens. Il est important d'éviter toute pénurie de produits laitiers et tout aussi important d'éviter les surplus de production en raison des coûts élevés associés à leur manutention, leur entreposage et leur mise en marché.

La Commission s'acquitte de son mandat en collaborant avec les gouvernements provinciaux et les intervenants de l'industrie tels que les producteurs laitiers, les transformateurs, les transformateurs secondaires et les consommateurs. Au nom du gouvernement fédéral, la CCL supervise les éléments essentiels de l'approche ordonnée de commercialisation actuellement en place dans le secteur laitier. De plus, la CCL coordonne et appuie l'industrie laitière dans le développement et la mise en œuvre de politiques et de programmes importants. Au nom de l'industrie, la CCL administre le Programme

de permis des classes spéciales de lait², le Programme d'innovation en matière de produits laitiers, le Programme de marketing du lait et les systèmes de mise en commun.

La CCL préside le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). À ce titre, elle informe le comité des sujets d'intérêt et des questions à résoudre et au besoin, propose diverses solutions, alternatives ou recommandations pouvant contribuer à une commercialisation plus ordonnée et efficace et donc à éviter les pénuries ou les surplus de lait. La CCL joue un rôle semblable auprès des organismes décisionnels régionaux de l'industrie qui gèrent les ententes régionales de mise en commun des revenus et des marchés.

Les activités de la Commission canadienne du lait sont séparées en deux buts globaux et touchent trois des 16 secteurs des résultats du gouvernement du Canada. Ces secteurs sont :

- Une croissance économique forte
- Un marché équitable et sécurisé
- Des Canadiens en santé

Chaque but global représente une partie du mandat décrit dans la *Loi sur la CCL* et englobe plusieurs activités. Les services internes, tels que les Ressources humaines, les Finances et les Communications, appuient les buts et les activités, tel qu'illustré à la figure 1.

² Une description détaillée des programmes de la CCL se trouve sur le site www.cdc-ccl.gc.ca

Figure 1. Activités de la CCL et leur relation avec son mandat légal et les secteurs des résultats du gouvernement du Canada.

	Buts	Activités	Secteurs des résultats du GC
S E R V I C E S	Permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement	Établissement des prix du lait de transformation et du lait de consommation	Une croissance économique forte
		Développement des marchés	
		Administration des mises en commun	
		Vérifications externes	
I N T E R N E S	Assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité	Approvisionnement national de lait de transformation	Un marché équitable et sécurisé Une croissance économique forte Des Canadiens en Santé
		Programmes de saisonnalité	
		Programme Lait canadien de qualité ³	

LANGUES OFFICIELLES

La Commission canadienne du lait est sujette à la *Loi sur les langues officielles*. Puisque les bureaux de la CCL se trouvent dans la Région de la capitale nationale, la plupart des postes (95 %) sont bilingues. La CCL se conforme aussi aux diverses politiques afférentes aux langues officielles. Elle est fière de servir ses clients et le public dans les deux langues officielles et de promouvoir leur usage au travail.

³ Les Producteurs laitiers du Canada administrent ce programme. La CCL verse 300 \$ à chaque producteur accrédité dans le cadre de ce programme qui a pour but d'améliorer la qualité du lait.

ORGANISATION ET STRUCTURE

Au 1^{er} avril 2011, le conseil d'administration regroupe les trois membres suivants :

Randy Williamson, Président (dont le mandat se terminera en juillet 2013)

M. Williamson possède un diplôme en marketing de l'université de Western Ontario et un diplôme en ventes et marketing de l'université de la Colombie-Britannique. Il a œuvré pendant plus de 30 ans dans le secteur de la transformation laitière. Sa carrière, qui a débuté en 1974 chez *Fraser Valley Milk Producers*, s'est poursuivie en 1986 chez *Dairyland Foods* puis en 1992 chez *Dairyworld Foods* pour se terminer chez Saputo où il a travaillé de 2001 jusqu'à sa retraite en 2006.

M. Williamson a siégé à de nombreux conseils d'administration notamment en tant que directeur du Conseil national de l'industrie laitière (1990-2006), directeur du *Nova Scotia Dairy Council* (1998-2005) et président du *British Columbia Dairy Council* (1994-1996).

Gilles Martin, Commissaire (dont le mandat se terminera en juillet 2013)

M. Martin détient un diplôme d'études postsecondaires en zootechnie de l'Institut de technologie agricole de La Pocatière. Il oeuvre dans le secteur de la production laitière depuis 1977 et exploite une ferme laitière à Rivière-Ouelle, Québec.

Depuis 20 ans, M. Martin est un membre respecté de l'Union des producteurs agricoles, où il a occupé, entre autres, le poste de président de son syndicat régional d'agriculteurs, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Côte-du-Sud. Il a également été membre du conseil d'administration du Syndicat des producteurs de lait de la Côte-du-Sud. Il est présentement président et membre fondateur du Centre de développement bioalimentaire du Québec, un centre de recherche agroalimentaire, ainsi que membre du conseil d'administration de la coopérative agroalimentaire Groupe Dynaco.

John Core, Chef de la direction (dont le mandat se terminera en octobre 2011)

M. Core détient une maîtrise de l'université de Guelph. En début de carrière, il a enseigné au *Ridgetown College*, en Ontario. Il a ensuite acquis et exploité avec ses frères une ferme de production laitière et de grandes cultures dans le comté de Lambton en Ontario. À l'époque où il était producteur laitier, M. Core a siégé au conseil d'administration de *Dairy Farmers of Ontario (DFO)* de 1981 à 2001. Il a été président de *DFO* de 1990 à 2001. Il a aussi siégé au conseil d'administration des Producteurs laitiers du Canada de 1986 à 2001, agissant à titre de président de 1999 à 2001.

Tous les postes sont à temps partiel et leurs titulaires sont nommés par le gouverneur en conseil.

Le mandat de l'actuel chef de la direction se termine en octobre 2011. Le ministre Ritz a la responsabilité de recommander un candidat au gouverneur en conseil. Le processus de recrutement du nouveau chef de la direction est entamé et est dirigé par le Bureau du Conseil privé (BCP) et implique la CCL, AAC et le bureau du ministre Ritz.

ENJEUX STRATÉGIQUES POUR LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE 2010-2011

Cette section présente les objectifs de la Commission canadienne du lait (CCL) pour l'année laitière en cours ainsi qu'un sommaire de l'état d'avancement des travaux associés à chacun. La façon présenter les buts de 2011-2012 et au-delà n'est pas la même que l'an dernier. C'est pourquoi les buts et objectifs ci-dessous ne suivent pas le modèle de la page 5.

En prenant connaissance de l'état d'avancement des travaux pour chaque but, le lecteur doit garder à l'esprit que l'année laitière se terminera le 31 juillet 2011.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

But 1. L'industrie laitière canadienne est en mesure de bien s'adapter au changement.

Objectif	Indicateurs de rendement pour 2010-2011	Résultats du 1 ^{er} août 2010 au 1 ^{er} avril 2011
Les intervenants clés de l'industrie laitière discutent de l'évolution de l'industrie laitière dans le cadre la gestion de l'offre.	<ul style="list-style-type: none"> • Des consultations ont eu lieu auprès des intervenants clés de l'industrie. • Un sommaire et des recommandations ont été préparées et distribuées aux intervenants. • La Commission a tenu des consultations sur une nouvelle méthode d'établissement des prix de soutien et a pris une décision. 	<ul style="list-style-type: none"> • La CCL a tenté d'initier ces consultations mais l'industrie a choisi de ne pas y participer. La CCL, en collaboration avec les Producteurs laitiers du Canada (PLC), a tenu d'autres consultations sur la mise en place d'une mise en commun nationale de tout le lait, tel que mandatée par le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). • La Commission a tenu des consultations et a adopté une nouvelle méthode pour calculer le coût de production utilisé dans l'établissement des prix de soutien.
La CCL est mieux préparée à faire face aux enjeux qui pourraient avoir des répercussions sur l'industrie.	<ul style="list-style-type: none"> • Les cadres juridiques actuels, fédéral et provinciaux, ont été examinés. Un sommaire a été préparé et distribué aux intervenants. • Des rapports mensuels et des analyses sur les négociations commerciales ont été présentés à la 	<ul style="list-style-type: none"> • L'examen du cadre juridique fédéral est complété. Nous avons reçu l'information de toutes les provinces et l'examen des cadres juridiques provinciaux peut commencer. • Les négociations commerciales font l'objet d'un suivi permanent et des analyses spécifiques sont réalisées au besoin.

Objectif	Indicateurs de rendement pour 2010-2011	Résultats du 1 ^{er} août 2010 au 1 ^{er} avril 2011
	<p>Commission.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des rapports sur l'efficacité des tarifs actuels qui s'appliquent aux produits laitiers ont été préparés et distribués à l'industrie. • Le site Web de la CCL a été refait pour y inclure des outils interactifs permettant un échange plus efficace d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des barrières tarifaires actuelles est contrôlée chaque mois en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et agroalimentaire (AAC). • Un nouveau site Web a été lancé en 2010. Il comprend la version électronique de la séance d'orientation offerte aux décideurs de l'industrie. On développe des outils interactifs.
<p>Encourager davantage d'harmonisation dans les mises en commun et au niveau national pour se préparer à une mise en commun nationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les négociations du Groupe de travail Québec-Ontario sur l'attribution du lait ont repris. • Le Groupe de travail sur l'attribution du lait dans les Maritimes a terminé son analyse et a préparé un rapport. • Les politiques harmonisées ont été présentées aux offices provinciaux pour approbation et seront éventuellement mises en œuvre. • Une réunion annuelle avec les vérificateurs provinciaux a eu lieu pour identifier les différences interprovinciales des déclarations d'utilisation du lait et des méthodes de vérification et pour recommander les meilleures pratiques dans un but d'harmonisation. • Des progrès ont été accomplis dans divers dossiers tels que l'établissement des prix des composants du lait de consommation, le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) et l'écart des prix 	<ul style="list-style-type: none"> • Les négociations n'ont pas repris. Les parties attendent l'interprétation d'une décision de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. • Le rapport a été présenté aux transformateurs et des négociations détaillées sont en cours entre les producteurs et les transformateurs. • Dans la Mise en commun du lait de l'Ouest, des clauses sur les cours, les allées et la réception du lait ont été rédigées et sont examinées par les offices provinciaux et les intervenants. • Les vérificateurs provinciaux se sont rencontrés et ont recommandé les meilleures pratiques dans un but d'harmonisation. Le CCGAL a adopté les révisions aux Normes de vérification de l'utilisation du lait. • L'industrie a accepté de mettre sur pied un comité qui doit revoir la formule d'établissement du prix du lait de consommation, un rapport sur le PIMPL a été présenté à la réunion de janvier du CCGAL, et le CCGAL a accepté de réduire l'écart du coût livré du lait de transformation à 2 % pour la classe 2 et à 1 % pour les classes 3 et 4⁴.

⁴ La définition des classes de lait se retrouve à <http://www.cdc-ccl.gc.ca/CDC/index-fra.php?id=3811>

Objectif	Indicateurs de rendement pour 2010-2011	Résultats du 1 ^{er} août 2010 au 1 ^{er} avril 2011
	Est-Ouest. <ul style="list-style-type: none"> Les rapports présentés à chaque mise en commun sont harmonisés et simplifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Le calcul de l'ajustement du prix des composants du lait des classes 1 à 4 a été harmonisé, de même que les rapports afférents.

But 2 : L'industrie laitière canadienne adopte une approche stratégique au développement des marchés.

Objectif	Indicateurs de rendement pour 2010-2011	Résultats du 1 ^{er} août 2010 au 1 ^{er} avril 2011
Augmenter la demande pour les composants du lait	<ul style="list-style-type: none"> Le CCGAL s'est entendu sur un nouveau PIMPL et sur sa mise en œuvre. 1,5 \$ million a été alloué à des projets en vertu du Fonds d'investissement partagé (FIP)⁵ Le CCGAL a choisi une méthode d'introduction et de retrait de la marge de croissance. Un comité des marchés formé de représentants des transformateurs a été créé, il s'est réuni et ses recommandations ont été transmises au Comité des marchés et au CCGAL. 	<ul style="list-style-type: none"> Suite à la modification des dispositions sur le partage des marchés, le PIMPL a été prolongé pour une période d'un an prenant fin en juillet 2011. 4 nouvelles demandes totalisant 310 000 \$ en financement potentiel ont été soumises depuis août 2010. Le CCGAL a approuvé une méthode d'introduction et de retrait de la marge de croissance. La CCL a soulevé auprès de l'association des transformateurs l'idée de créer un tel comité mais celle-ci n'a démontré aucun intérêt. Ce projet a donc été mis de côté.
Optimiser les revenus des producteurs provenant des solides non gras (SNG) et réduire davantage les inventaires de clôture de poudre de lait écrémé (PLÉ) de 20 000 à 10 000 t.	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation de concentrés protéiques de lait en classe 4(m) a augmenté. L'utilisation de SNG en classe 4(a)1 est passée de 18 000 à 20 000 t. L'utilisation de SNG dans les classes spéciales est passée de 8 000 à 10 000 t. Les inventaires de PLÉ ont atteint 10 000 t. 	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation de concentrés protéiques de lait en classe 4(m) a augmenté. L'utilisation prévue de SNG en classe 4(a)1 est de 20 000 t pour l'année. L'utilisation de SNG dans les classes spéciales est en voie d'augmenter de 8 000 à 10 000 t. Les inventaires de PLÉ sont à 13 000 t au 1^{er} avril 2011 et devraient être inférieurs à 10 000 t au 31 juillet.

⁵ Ce programme de la CCL offre un financement en contrepartie d'une participation égale aux entreprises qui souhaitent élaborer ou reformuler des produits pour utiliser davantage d'ingrédients laitiers. Ce programme d'une durée de 3 ans

But 3. La CCL est une organisation apprenante et dynamique qui incarne ses valeurs.

Objectif	Indicateurs de rendement pour 2010-2011	Résultats du 1 ^{er} août 2010 au 1 ^{er} avril 2011
Continuer la mise en œuvre du plan de relève.	<ul style="list-style-type: none"> • Les successeurs potentiels ont été identifiés pour chaque poste clé. • Chaque successeur potentiel a un plan de développement adapté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les successeurs potentiels ont été identifiés au cours des évaluations de rendement à la fin de 2009-2010. • Un comité de sélection évaluera les candidatures avant l'élaboration des plans de développement.
Attirer et maintenir en poste les employés	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre pour les modes de travail alternatifs a été établi, les politiques ont été modifiées ou écrites en conséquence et les modes acceptables ont été présentés aux employés de la CCL. • Le conseil a pris une décision concernant le renouvellement du programme de bourses d'études. • Les gestionnaires et le personnel sont au courant des activités d'apprentissage non traditionnelles et 10 membres du personnel ont inclus certaines d'entre elles dans leur plan de développement. • Des scénarios ont été préparés et la Commission a décidé si la <i>Loi sur la CCL</i> devait être amendée pour permettre une plus grande mobilité des employés de la CCL au sein de la fonction publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le réaménagement des horaires de travail a été examiné. La CCL a décidé de laisser cette question de côté pour l'instant. • Le conseil d'administration a décidé de renouveler le programme de bourses. • La CCL a examiné les activités d'apprentissage « non traditionnelles » pour ses employés. • Des options touchant la mobilité des employés ont été examinées mais n'ont pas été poursuivies car leur mise en pratique exigerait des modifications à <i>Loi sur la CCL</i>, ce qui n'est pas souhaitable en ce moment.
Composer avec les tendances actuelles et émergentes en matière de gouvernance.	<ul style="list-style-type: none"> • En partenariat avec les organismes gouvernementaux, la structure de gouvernance recommandée de la CCL a été mise en place. • Les systèmes sont prêts à produire les états financiers en utilisant à la fois les PCGR et IFRS. 	<ul style="list-style-type: none"> • La CCL a présenté sa position aux organismes gouvernementaux aux fins d'étude. • Une évaluation de l'incidence du passage aux normes IFRS est sur le point d'être complétée. On ne prévoit aucune répercussion sur les systèmes de production de rapports financiers actuels et on prévoit compléter la transition pour août 2012.

Objectif	Indicateurs de rendement pour 2010-2011	Résultats du 1 ^{er} août 2010 au 1 ^{er} avril 2011
	<ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation des ressources requises pour se conformer à la politique gouvernementale sur la sécurité a été préparée et soumise à la haute direction. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation est presque terminée et la Comité santé et sécurité de la CCL proposera des changements aux politiques à la direction avant la fin de l'année laitière.

Tendances de l'industrie laitière

Grâce au système de gestion de l'offre, l'environnement de la CCL est plus stable que celui des industries laitières d'autres pays et que celui d'autres industries agricoles au Canada. Il est de bon augure pour la stabilité de notre environnement que ce système soit appuyé par les gouvernements du Canada et des provinces, et l'industrie est généralement perçue de façon favorable par le public. L'industrie laitière canadienne est très réglementée et très organisée et avec les années, elle a développé d'excellents outils d'atténuation des risques tels que la mise en commun des marchés et des revenus et les incitatifs à l'innovation tels que le Fonds d'investissement partagé. Il faut aussi noter que la plus grande partie de l'industrie, que ce soit à la ferme ou à l'usine, est rentable et que les consommateurs profitent d'un approvisionnement continu de produits laitiers à des prix prévisibles.

La tendance à l'harmonisation des politiques provinciales qui a débuté il y a trois ans, est toujours forte, surtout dans les provinces de l'Ouest. Ces provinces ont commandé une étude sur le potentiel d'harmonisation et elles donnent maintenant suite aux recommandations du rapport. Dans les provinces de l'Est, l'harmonisation est au ralenti, sauf dans le cas de l'attribution du lait aux usines de transformation des Maritimes. Les offices de mise en marché et les transformateurs du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont entrepris des discussions détaillées dans le but d'élaborer une politique commune.

On poursuit aussi des discussions avec les vérificateurs provinciaux responsables de la vérification de l'utilisation du lait par les usines dans le but de choisir et de promouvoir des meilleures pratiques uniformes pour tout le pays. La CCL agit comme coordonnateur et conseiller technique lors de ces discussions et négociations. Une plus grande harmonisation favorisera un système de mise en marché du lait plus simple et uniformisera les règles du jeu tant pour les producteurs que pour les transformateurs.

Les différences entre les réglementations provinciales pourraient bien devenir un obstacle à l'harmonisation des politiques laitières entre les provinces. Pour mesurer l'ampleur de cet obstacle potentiel, la CCL a initié, en collaboration avec les provinces, une analyse comparative des réglementations provinciales liées au lait et aux produits laitiers. Les résultats de cette analyse seront présentés aux gouvernements provinciaux et aux intervenants de l'industrie.

L'industrie comporte aussi des défis. Ses marchés sont presque tous à maturité, la croissance devrait être modeste et le développement des fermes et des usines sera limité. De plus, l'industrie fait face à une concurrence croissante de la part de substituts. Le lait de soja, les substituts de fromage, les desserts surgelés et les breuvages laitiers ont fait leur entrée sur les marchés traditionnels du lait, de la mozzarella, de la crème glacée et du lait au chocolat. Ces substitutions limitent encore plus la croissance du marché pour les producteurs et les transformateurs laitiers. Malgré tout, la demande de produits laitiers au Canada continue d'augmenter lentement. Les besoins canadiens pour les produits laitiers ont augmenté de 2 % en 2009-2010 et de 7 % durant les cinq dernières années. La popularité de produits tels que le yogourt et le fromage continue de croître. La CCL continue de surveiller les tendances de la demande et d'ajuster le quota de lait en conséquence.

Du côté international, les négociations ont repris de la vigueur à l'Organisation mondiale du commerce mais il n'est toujours pas certain qu'une nouvelle entente commerciale entrera en vigueur durant la prochaine année laitière (2011-2012). De plus, les négociations entre le Canada et l'Union

européenne progressent et il est possible qu'une entente intervienne durant la prochaine année. Les répercussions d'une telle entente sur l'industrie laitière canadienne ne sont pas claires pour l'instant.

La CCL surveille de très près les négociations commerciales et les variations du marché. On prévoit que toute nouvelle entente commerciale aurait des répercussions plus importantes sur l'industrie laitière que sur l'organisation en tant que telle. Les règles actuelles du commerce comportent déjà un risque pour le marché intérieur des produits laitiers. Les prix mondiaux des produits laitiers et les taux de change sont de plus en plus instables. La barrière tarifaire qui protège le marché intérieur contre des volumes d'importation élevés a été menacée à quelques reprises ces dernières années. Bien que les prix mondiaux soient relativement élevés, ceux-ci sont généralement suivis de prix plus bas. Il est possible qu'à un certain moment, les prix mondiaux baissent suffisamment pour que du beurre, par exemple, soit importé en dépit des tarifs imposés à la frontière et des coûts de transport. Ce risque est plus élevé quand le dollar canadien est fort. Si ces volumes sont importants, ces importations pourraient gravement perturber la gestion de l'offre de lait. En réponse à ces inquiétudes, le gouvernement a préparé des mesures spéciales de sauvegarde pour les secteurs sous gestion de l'offre et celles-ci peuvent être mises en place au besoin.

Tendances financières

Après plusieurs années de faibles taux d'intérêts, la CCL s'attend à une hausse en 2011-2012. Puisque la CCL emprunte de l'argent au Trésor et dispose d'une ligne de crédit, une augmentation des taux d'intérêts aura des répercussions sur les transactions de la CCL. Toutefois, les emprunts de la CCL sont utilisés pour des programmes que la CCL administre au nom de l'industrie laitière canadienne. Ceci signifie que les frais d'intérêts sont payés soit par les producteurs de lait ou par les consommateurs canadiens, selon le programme. L'augmentation des taux d'intérêts n'aura donc aucune répercussion sur les résultats financiers de la CCL.

À compter de l'année laitière 2011-2012, la base de la comptabilité de la CCL passera des principes comptables généralement reconnus aux normes internationales d'information financière (IFRS). Les systèmes comptables de la CCL sont graduellement adaptés à ce changement et on s'attend à ce que les nouvelles normes n'aient pas de répercussions importantes sur les résultats financiers de la CCL.

Ressources financières

Environ la moitié du budget administratif de la CCL provient des crédits parlementaires fédéraux alors que l'autre moitié provient des producteurs de lait, du marché et des opérations commerciales. Les programmes que la CCL administre au nom de l'industrie sont financés par les producteurs et le marché (les consommateurs). Les Programmes intérieurs de saisonnalité et le Programme de retrait des surplus font partie de ces programmes. Ces deux programmes sont financés par les emprunts auprès du gouvernement du Canada et les coûts sont couverts par les producteurs laitiers et le marché. Les initiatives de soutien à l'industrie telles que les bourses d'étude, le programme Lait canadien de qualité et le Fonds d'investissement partagé sont financés par les marges des opérations commerciales.

La CCL réagit aux mesures de limitation des coûts comprises dans le budget fédéral de 2010 en faisant tout en son pouvoir pour contrôler les coûts et les dépenses discrétionnaires. La CCL a donc prévu des crédits parlementaires à leur niveau de l'exercice financier 2010-2011 dans son budget administratif des deux prochaines années. Le budget administratif approuvé par la Commission pour l'année laitière 2011-2012 est le même que celui de l'année précédente.

Ressources humaines

Les employés de la CCL cumulent connaissances et expérience au sein de leurs champs de compétence respectifs. La CCL investit dans la formation et le développement pour veiller à ce que ses employés puissent atteindre les objectifs de l'organisation. Chaque année, la CCL alloue l'équivalent de 1,5 % de sa masse salariale à la formation et au développement professionnel. Elle s'est aussi dotée d'une généreuse politique sur la formation qui facilite l'obtention d'un diplôme universitaire ou d'une certification professionnelle par son personnel.

En raison du petit nombre de candidats disponibles, il est difficile de recruter des employés qui possèdent les connaissances spécialisées requises dans les domaines de l'économie agricole et de l'industrie laitière. Il est donc important d'attirer et de conserver ces employés. La CCL sait bien qu'elle fait face à une vive concurrence de la part des autres ministères et du secteur privé quand vient le temps de remplacer les gens qui vont travailler ailleurs ou qui prennent leur retraite. Les nouvelles générations qui rejoignent le marché du travail ont des priorités différentes de celles des générations précédentes et le marché de l'emploi est tel que ces personnes ont le choix. Face à ces tendances, la CCL a élaboré un plan de relève qui touche les postes clés et elle procède à sa mise en œuvre. La CCL a aussi modernisé le Manuel d'orientation des nouveaux employés.

De plus, pour mieux composer avec une main-d'œuvre réduite tout en répondant aux attentes plus élevées des intervenants, la CCL continuera d'automatiser et de simplifier ses processus autant que possible pour augmenter son efficacité.

Ressources matérielles

La CCL ne possède pas de biens immobiliers, de véhicules ou d'équipements spécialisés. Elle possède des ressources matérielles telles que des ordinateurs, des logiciels, des bases de données et des meubles de bureau qu'elle utilise pour mener à bien les activités entourant les politiques et les opérations de la CCL. Puisque les ordinateurs et les logiciels requis sont régulièrement mis à jour, les ressources matérielles sont jugées adéquates.

La CCL loue ses bureaux du ministère d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le bail de cinq ans se terminera à la fin du mois de mars 2012. La CCL a reçu une lettre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada indiquant leur intention de renouveler le bail au taux du marché. La CCL a donc l'intention de demeurer dans les mêmes locaux.

STRATÉGIES, BUTS ET MESURES DU RENDEMENT

DESCRIPTION DES STRATÉGIES

Pour donner suite à une recommandation contenue dans le rapport de l'examen spécial du Bureau du vérificateur général (BVG) de 2010, la CCL modifie le format et le contenu de cette section du résumé du Plan d'entreprise. Dans le passé, la CCL ne présentait que ses objectifs de nature stratégique; en d'autres mots, ce que la CCL prévoyait faire pour s'adapter et réagir à un environnement changeant. Selon le BVG, cette méthode ne permettait pas d'acquiescer la certitude que la CCL remplissait aussi son mandat de base. Le BVG a donc recommandé que les objectifs de la CCL soient liés au mandat de l'organisation, tel que défini dans la *Loi sur la CCL*. Pour respecter cette recommandation, la CCL a regroupé toutes ses activités sous l'une ou l'autre des deux parties de son mandat. Ces activités se trouvent donc soit sous le secteur d'activité *Revenu des producteurs*, ou sous le secteur d'activité *Approvisionnement en produits laitiers*. Chacun de ces secteurs d'activité a un but global qui est une partie de notre mandat légal. Les objectifs non stratégiques (résultats prévus) sont regroupés dans un tableau alors que les activités stratégiques sont expliquées dans le texte qui suit le tableau de chaque secteur d'activité. Les initiatives qui touchent les services internes, qui appuient simplement le mandat légal, ont été regroupées sous le secteur d'activité *Améliorer la CCL*.

Les résultats prévus, les indicateurs de rendement et les activités stratégiques feront l'objet d'un examen annuel et pourraient changer en fonction des décisions du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait, des conclusions des négociations sur le commerce et des orientations générales du gouvernement fédéral.

a) *Secteur d'activité : Revenu des producteurs*

But 1. Permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement

Dans ce secteur d'activité, la CCL adopte une stratégie à deux volets : maintenir un prix équitable du lait à la ferme et développer les marchés. La Commission continuera d'établir les prix de soutien, de calculer les prix du lait de consommation, d'administrer les programmes d'innovation, d'effectuer les calculs et les transferts de mise en commun et d'effectuer des vérifications externes. Ces vérifications permettent de s'assurer que les entreprises qui achètent le lait paient le prix approprié en fonction de l'utilisation finale des composants.

Dans ce secteur d'activité, les activités stratégiques de 2011-2012 comprendront l'amélioration des mécanismes d'établissement des prix du lait à la ferme et l'appui à la création de nouveaux produits laitiers ou alimentaires qui contiennent des ingrédients laitiers. Un des moyens que la CCL emploie pour encourager ce type de développement est l'allocation de bourses d'études supérieures aux universités canadiennes dans les domaines des sciences laitières et alimentaires, de l'économie et des politiques laitières et des sciences animales. La première édition du Programme de bourses de la CCL prendra fin en juillet 2011. Un rapport d'évaluation de ce programme a fortement recommandé de le poursuivre. Le conseil de la Commission a donc décidé de lancer la seconde édition du programme de bourses dès le mois d'août 2011. La CCL a engagé 3 M\$ sur cinq ans pour cette nouvelle phase du programme.

En tant qu'administrateur des trois mises en commun du lait au Canada, la CCL a reçu de l'industrie le mandat de coordonner des négociations dans le but de mettre en place une mise en commun nationale de toutes les classes de lait. Ceci nécessitera un investissement important en ressources humaines de la part de la CCL. La réalisation d'une mise en commun nationale de tout le lait créerait un outil de gestion du risque très efficace pour les producteurs de lait canadiens.

b) *Secteur d'activité : Approvisionnement en produits laitiers*

But 2. Assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité

Dans ce secteur d'activité, la stratégie de la CCL implique le contrôle de la quantité de lait produite et des incitatifs pour améliorer la qualité du lait à la ferme. La CCL continuera d'ajuster le quota de lait pour faire correspondre autant que possible la production de lait et la demande canadienne, elle utilisera pleinement les exportations permises du Canada pour écouler les surplus, elle poursuivra son administration des programmes de saisonnalité et elle appuiera le programme Lait canadien de qualité des Producteurs laitiers du Canada.

Dans ce secteur d'activité, les activités stratégiques de 2011-2012 comprendront l'amélioration continue des outils utilisés pour mesurer et évaluer la demande de lait et de produits laitiers, la poursuite de la réduction des inventaires de poudre de lait écrémé de la CCL en classe 4(m) (alimentation animale) et l'utilisation de nouveaux outils de consultation tels que des sessions de remue-méninges pour améliorer les recommandations et les conseils que la CCL offre à l'industrie.

Pour tenter de réduire ses coûts, la CCL mettra à l'essai de nouvelles façons de travailler avec l'industrie de manière à réduire les frais de réunion. Plusieurs des activités de la CCL impliquent des réunions en personne avec les intervenants de l'industrie. Un grand nombre de comités se rencontre à intervalles réguliers. Ceci génère des dépenses pour les salles de réunion, les déplacements, l'interprétation simultanée et la traduction. Certains de ces coûts sont partagés avec l'industrie mais la part de la CCL demeure importante. La Commission mettra donc à l'essai une nouvelle approche. Elle organisera plus de réunions, mais celles-ci seront plus courtes et ne toucheront qu'un ou deux sujets de manière à pouvoir utiliser les conférences téléphoniques et les webinaires. De plus, la CCL fera un meilleur usage de son site Internet pour distribuer de l'information aux membres des comités.

c) *Secteur d'activité : Améliorer la CCL*

Depuis plusieurs années, l'amélioration de la CCL constitue un aspect important de la gestion de la CCL. Durant cette période, la CCL a documenté plus de 200 procédures qui sont désormais disponibles à tous les employés sur leur site Intranet, elle a élaboré un plan de relève pour les postes clés et elle a automatisé plusieurs processus. La CCL effectue aussi des vérifications internes et des évaluations de programmes régulières qui offrent des recommandations visant l'amélioration des systèmes, processus et pratiques de la CCL.

Dans ce secteur d'activité, les activités stratégiques de 2011-2012 viseront à finaliser la transition aux normes internationales d'information financière, à mettre en œuvre les recommandations du rapport sur l'examen spécial du BVG 2010, à réaliser le Rapport annuel de la CCL en conformité avec les nouvelles directives du SCT, à mettre en place un nouveau code de valeurs et d'éthique,

à trouver des façons de rendre certaines fonctions administratives plus efficaces et à préparer et afficher des états financiers trimestriels non vérifiés, tel qu'exigé par les amendements à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

De plus, la CCL enclenchera un processus d'évaluation des répercussions potentielles liées à l'abandon de l'année laitière pour adopter l'exercice financier du gouvernement pour toutes ses activités de planification et ses rapports. Ce processus comprendra des consultations avec les intervenants de l'industrie et les agences centrales du gouvernement.

BUTS, OBJECTIFS ET MESURES DU RENDEMENT

Au cours des cinq prochaines années, la CCL planifie de poursuivre sa collaboration avec les principaux acteurs de l'industrie laitière canadienne et les gouvernements des provinces pour faire évoluer l'industrie et aider ce segment très important de l'économie canadienne à s'adapter à son environnement. La section qui suit présente nos buts globaux, qui se retrouvent dans la *Loi sur la CCL*. Les tableaux présentent les résultats que la CCL espère atteindre en 2011-2012 pour chacune des activités sous chaque but. Les activités permanentes sont présentées dans les tableaux alors que les activités stratégiques sont présentées dans le texte qui suit chaque tableau.

a) *Secteur d'activité : Revenu des producteurs*

But 1. Permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement

Activité	Résultats prévus	Indicateur de rendement
Établissement des prix du lait de transformation et du lait de consommation	Les producteurs laitiers efficaces obtiennent des revenus adéquats.	En 2011-2012, les revenus des ventes de lait couvrent le coût d'un pourcentage raisonnable du lait produit au Canada.
Développement des marchés	La demande canadienne des produits et composants laitiers est maintenue ou augmentée.	5 nouveaux projets approuvés en vertu du FIP La nouvelle mouture du PIMPL est en place et fonctionne Le Programme de bourses de la CCL a été renouvelé
Administration des mises en commun	Les marchés et les revenus sont partagés entre les partenaires des mises en commun conformément aux ententes fédérales provinciales.	Le calcul de la mise en commun est effectué dans les 3 jours ouvrables qui suivent la réception de toutes les données provinciales. Les fonds sont transférés dans les 5 jours ouvrables suivant la réalisation du calcul. Aucune révision des transferts de mise en marché réclamée par les offices provinciaux de mise en marché.
Vérifications externes	Le prix payé pour les composants du lait correspond à leur utilisation finale et les produits importés en vertu du Programme d'importation aux fins de réexportation (PIR) sont	40 vérifications des participants au Programme des classes spéciales 6 vérifications des participants au PIR Vérifications de l'utilisation du lait en usine dans 5 provinces Contrôle des vérifications de l'utilisation du

	réexportés.	lait en usine et présentation de rapports deux fois l'an dans les 5 autres provinces Une vérification des données de mise en commun a été réalisée dans les 10 provinces et les données ont été déclarées avec exactitude.
--	-------------	---

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

Établissement des prix

La CCL a deux rôles liés à l'établissement des prix du lait à la ferme. Le plus important de ces deux rôles est d'établir les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé (PLÉ). Les prix de soutien sont les prix payés par la CCL lorsqu'elle achète ou vend du beurre ou de la poudre de lait écrémé dans le cadre de ses divers programmes. Les offices provinciaux de mise en marché du lait se fondent sur ces prix de soutien pour fixer le prix que doivent payer les transformateurs pour le lait qui est transformé en beurre, en poudre de lait écrémé, en fromage, en yogourt, en crème glacée, etc. En 2010-2011, la CCL a modifié sa méthode de calcul du coût national de production d'un hectolitre de lait. Ce coût est le principal facteur dans l'établissement des prix de soutien.

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL continuera à perfectionner sa méthode de calcul du coût de production en mettant à jour les taux alloués au temps de gestion par les producteurs.

La CCL calcule aussi la formule d'établissement des prix du lait de consommation deux fois par année. La formule actuelle, convenue entre tous les acteurs de l'industrie laitière d'un océan à l'autre, arrive à terme en août 2011.

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL coordonnera des discussions entre tous les membres de l'industrie afin d'arriver à une formule pour la période débutant après août 2011.

Développement des marchés

La CCL administre plusieurs programmes qui visent à développer le marché des produits et des ingrédients laitiers. Certains de ces programmes encouragent l'innovation et l'éducation alors que d'autres ont trait aux politiques publiques. Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) tente d'encourager les transformateurs laitiers à développer de nouveaux produits laitiers en leur donnant accès à davantage de lait. Le renouvellement prévu du PIMPL apportera des modifications aux critères d'admissibilité qui devraient mousser l'intérêt des transformateurs pour l'introduction de nouveaux produits laitiers sur le marché.

Le Programme de marketing du lait offre de l'expertise et facilite l'accès aux programmes et aux services qui favorisent la fabrication et l'utilisation d'ingrédients laitiers. Le Fonds d'investissement partagé (FIP) met à la disposition des entreprises qui souhaitent développer de nouveaux produits à l'aide de composants laitiers, un fonds de 2 M\$ par année. Les entreprises participantes doivent égaler la contribution de la CCL.

Activité stratégique : En 2011-2012, la troisième et dernière année du programme, le FIP devrait approuver au moins cinq nouveaux projets. La CCL examinera le FIP pour déterminer s'il devrait se poursuivre après 2012 et le cas échéant, sous quelle forme.

Le Programme de bourses de la CCL encourage les étudiants des cycles supérieurs à choisir des sujets de recherche en lien avec l'industrie laitière. De 2006 à 2011, il a permis de financer 50 projets de maîtrise et 19 doctorats. De plus, plusieurs des projets financés à ce jour pourraient contribuer à développer le marché des produits et ingrédients laitiers. L'évaluation du programme a permis de conclure que celui-ci « *est un programme très populaire et très utile, selon les résultats de l'évaluation. Il aide les départements concernés à établir une capacité de recherche et il augmente le bassin de personnes qui pourront occuper des postes dans plusieurs domaines de l'industrie et du gouvernement.* »

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL renouvellera son Programme de bourses pour une période de cinq ans, soit de 2011 à 2016. Des établissements canadiens recevront 3 M\$ pour financer des études supérieures en lien avec l'industrie laitière et seront encouragés à continuer de verser une contribution de contrepartie équivalente.

La CCL administre aussi le Programme de permis des classes spéciales de lait. Ce programme permet aux manufacturiers alimentaires d'avoir accès à des ingrédients laitiers à prix concurrentiels grâce à des permis émis par la CCL. Près du tiers des employés de la CCL travaillent à l'administration de ce programme.

Activité stratégique : Pour mieux administrer le programme (y compris au chapitre des vérifications et des TI), la CCL réalisera une analyse exhaustive des processus d'affaires liés au programme.

Administration des mises en commun

La CCL administre trois ententes fédérales-provinciales qui encadrent le partage des revenus et des marchés entre les producteurs de lait canadiens. Une de ces ententes permet le partage des revenus provenant des classes spéciales de lait entre les 10 provinces canadiennes alors que les deux autres permettent le partage des revenus et des marchés de toutes les classes de lait dans deux régions distinctes, l'Est (les Maritimes, le Québec et l'Ontario) et l'Ouest (de la C.-B au Manitoba). En tant qu'administrateur des mises en commun, la CCL préside les organismes décisionnels, fournit une expertise technique et agit à titre de secrétaire.

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL coordonnera les négociations entre les intervenants de l'industrie dans le but d'arriver à une nouvelle entente fédérale-provinciale qui permettrait de mettre en commun tout le lait, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve et Labrador. La CCL entend aussi continuer d'administrer les mises en commun de façon efficace en veillant au traitement des données et au transfert des fonds selon des échéances précises.

Vérifications externes

En tant qu'administrateur du Programme de permis des classes spéciales de lait, la CCL effectue des vérifications auprès de certains participants au Programme pour veiller à ce que les composants achetés aux prix des classes spéciales soient utilisés dans la fabrication de produits admissibles. La CCL effectue aussi des vérifications du Programme d'importation aux fins de réexportation auprès de ces mêmes entreprises si elles participent à ce programme, qui est administré par Affaires étrangères et Commerce international Canada. De plus, la CCL surveille les vérifications de l'utilisation du lait dans toutes les provinces et, dans le cas de cinq d'entre elles, effectue elle-même ces vérifications en recouvrant ses coûts. La CCL assure aussi l'exactitude des données sur les revenus mis en commun pour toutes les provinces.

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL tentera de mieux harmoniser les pratiques de vérification dans les provinces et d'encourager l'utilisation d'un logiciel pour automatiser les déclarations sur l'utilisation du lait de toutes les provinces.

b) *Secteur d'activité : Approvisionnement en produits laitiers*

But 2. Assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité

Activité	Résultats prévus	Indicateur de rendement
Approvisionnement national en lait de transformation	La production canadienne de lait correspond à la demande.	La production laitière se situait entre 99,5 et 100,5 % du quota total.
	Les exportations de solides non gras sont optimisées.	Les catégories d'exportations subventionnées de poudre de lait écrémé et de produits incorporés ont été comblées à 95 % ou plus.
Programmes de saisonnalité	Les produits laitiers sont disponibles en quantité suffisante toute l'année pour les Canadiens.	Les offices provinciaux de mise en marché n'ont rapporté aucune pénurie saisonnière de produits laitiers. Les stocks de beurre du plan A n'ont pas tombé sous la barre des 90 % des niveaux normaux.
Lait canadien de qualité (LCQ)	La qualité du lait à la ferme s'améliore.	Validation de 60 % producteurs laitiers canadiens dans le cadre de LCQ d'ici le 1 ^{er} août 2012.

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

Gestion de l'approvisionnement en lait de transformation

Un des rôles les plus importants de la CCL est d'administrer le système canadien de gestion des approvisionnements de lait. En vertu de ce système, les producteurs laitiers du pays ne produisent que le volume de lait requis pour approvisionner les marchés. Les principes directeurs de ce système sont établis dans le Plan national de commercialisation du lait, une entente fédérale-provinciale conclue en 1983. L'objectif général de ce système est de faire correspondre la production intérieure et la demande de produits laitiers canadiens sur le marché intérieur et pour les exportations permises. Pour y arriver, la CCL surveille la demande mensuellement et avise les autorités provinciales si la variation de la demande justifie un ajustement du quota national du lait de transformation, appelé le quota de mise en marché (QMM). En 2009-2010, la production laitière totale atteignait 100,5 % du quota total et était donc jugée satisfaisante.

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL continuera ses discussions et les analyses techniques en collaboration avec les membres du Secrétariat pour trouver des améliorations potentielles aux méthodes d'évaluation de la demande et pour ajuster le quota en conséquence.

Pour équilibrer un système qui génère un surplus de solides non gras du lait, la CCL administre le Programme de retrait des surplus, qui a pour but de retirer rapidement les surplus du marché, tout en optimisant les revenus des producteurs. Le bas niveau des stocks de poudre de lait écrémé de la CCL

dans la classe 4(m) témoigne de l'efficacité du programme. Ces dernières années, la CCL a réussi à réduire progressivement ces stocks. Cet effort se poursuivra.

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL ramènera ses stocks de poudre de lait écrémé de classe 4(m) à 5 000 t d'ici la fin de l'année laitière.

Pour administrer les approvisionnements de lait de transformation et en sa qualité de principal facilitateur de l'industrie laitière canadienne, la CCL organise de nombreuses réunions avec les représentants de l'industrie et y participe. Les déplacements associés à ces réunions coûtent cher à l'organisation et, vu le gel des crédits parlementaires, la CCL cherche des moyens de limiter ses coûts de fonctionnement généraux.

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL réduira les dépenses associées aux réunions en utilisant mieux les technologies existantes et en trouvant de nouvelles façons de travailler avec l'industrie.

L'industrie laitière canadienne se fie beaucoup aux conseils techniques et aux analyses économiques de la CCL. Seuls quelques employés participent à ces fonctions. Il serait souhaitable, tant pour la CCL que pour l'industrie, qu'un plus grand nombre de gens participent à la création d'idées et de solutions.

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL tiendra des discussions techniques ciblées et des séances de remue-ménages pour les membres de son personnel. Ces rencontres porteront sur des enjeux importants pour l'industrie et permettront à différents membres du personnel d'exprimer des opinions et de proposer des solutions. Si ces rencontres s'avèrent profitables, la CCL pourrait y inviter de temps à autre des gens de l'extérieur, y compris des spécialistes d'AAC, tout dépendant des questions à débattre.

Programmes de saisonnalité

Bien que la production de lait soit assez constante durant l'année au Canada, ce n'est pas le cas de la consommation de produits laitiers. La consommation tend à baisser au printemps et à reprendre à l'automne. Pour garantir un approvisionnement adéquat de produits laitiers toute l'année, la CCL administre les Programmes de saisonnalité. En vertu de ces programmes, la CCL achète des produits laitiers au printemps et les revend dans le marché en automne. Les produits sont des produits tels que le beurre et la poudre de lait écrémé, qui peuvent être entreposés. Ces achats et ces ventes sont effectués aux prix de soutien. Pour assurer un approvisionnement suffisant de matière grasse tout au long de l'année, la CCL conserve une certaine quantité cible de beurre en inventaire. Cette cible varie au cours de l'année. À tout moment, cette cible est nommée « stocks normaux de beurre ».

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL continuera d'administrer les Programmes de saisonnalité.

c) *Secteur d'activité : Améliorer la CCL*

SERVICES INTERNES

Les services internes sont des activités qui répondent aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Dans le cas de la CCL, ces activités comprennent les communications, les services corporatifs, les finances et l'administration, les ressources humaines, les services GI/TI, les vérifications internes et les évaluations de programmes.

La CCL compte entreprendre les initiatives stratégiques suivantes pendant l'année laitière 2011-2012.

Terminer la transition aux IFRS

Les systèmes financiers de la CCL seront conformes aux IFRS d'ici le 1^{er} août 2011. Les états financiers de l'année laitière 2011-2012 seront produits selon les IFRS et la CCL espère que le BVG confirmera la conformité des systèmes aux IFRS. L'opinion du BVG sera émise en septembre 2012.

Mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport de l'examen spécial du BVG

Lors de son examen spécial de la CCL, le BVG a recommandé que le conseil de la Commission évalue périodiquement ses habilités collectives et que si le conseil trouve des lacunes à ce chapitre, il ait recours à une aide externe pour compléter les habilités de ses membres. Le BVG a aussi recommandé que le conseil de la Commission élabore des procédures pour que ses membres déclarent et gèrent les conflits d'intérêts.

Activité stratégique : En 2011-2012, le conseil de la Commission évaluera périodiquement ses compétences collectives et continuera, au besoin, de solliciter les services d'experts à l'externe pour les projets spécifiques tels les IFRS, et il continuera d'explorer les approches possibles avec les agences centrales du gouvernement fédéral.

Activité stratégique : En 2011-2012, le conseil de la Commission créera des clauses dans ses règles qui exigeront que chaque membre documente les conflits d'intérêts existant (possible, réel ou perçu) en vertu de la *Loi sur les conflits d'intérêts* et développera des procédures pour gérer ces conflits. La CCL en discutera avec le Bureau du Conseil privé pour tenter d'arriver une solution satisfaisante.

Appliquer les directives du Conseil du Trésor au rapport annuel de la CCL

L'automne dernier, le SCT a fait circuler de nouvelles directives sur les rapports annuels des sociétés d'État. Même s'il ne s'agissait pas d'un document définitif, la CCL a commencé à examiner les changements à apporter pour se conformer aux nouvelles directives. En janvier 2011, la CCL a décidé d'appliquer les directives provisoires à son prochain rapport annuel, quitte à y apporter des corrections plus tard, si la version finale des directives diffère de la version provisoire.

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL produira son rapport annuel de l'année laitière 2010-2011 selon les directives provisoires du SCT.

Adopter l'année financière du gouvernement pour toutes les activités

Il y a longtemps, la CCL a décidé d'utiliser pour certaines de ses activités une année laitière qui commençait le 1^{er} août. L'adoption de ce calendrier convenait alors au caractère saisonnier de la production laitière. Or, cette saisonnalité de la production a presque disparu depuis et, avec l'adoption de la politique de gestion en continu du quota en 2008, il appert que le dernier argument en faveur du maintien de l'année laitière vient de tomber. L'utilisation de deux années différentes à des fins différentes complique les activités de la CCL et la production des rapports.

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL va cerner et analyser les retombées de l'utilisation de l'exercice financier pour la planification des activités et la production des rapports. Cette analyse comprendra des consultations auprès de l'industrie et des agences centrales du gouvernement.

Préparation et diffusion d'états financiers trimestriels non vérifiés

Conformément aux amendements à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la CCL préparera des états financiers trimestriels non vérifiés. Ceux-ci devront être affichés sur le site Internet de la CCL et envoyés au ministre d'AAC et au Secrétariat du Conseil du Trésor dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre.

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL va préparer des états financiers trimestriels, les afficher sur son site Internet et les transmettre au SCT au plus tard 60 jours après la fin de chaque trimestre.

Évaluer les programmes

Chaque année, la CCL évalue certains programmes pour s'assurer qu'ils atteignent leurs objectifs et sont encore utiles à leurs bénéficiaires.

Activité stratégique : En 2011-2012, dans le cadre de son cycle d'évaluation quinquennal, la CCL évaluera le Fonds d'investissement partagé afin de prendre une décision sur la prolongation de ce programme.

Effectuer les vérifications internes

La CCL effectue aussi des vérifications internes pour examiner ses programmes, systèmes, pratiques et procédures. Elle s'assure ainsi que ses actifs sont protégés, que les décisions sont éclairées et que des contrôles sont en place.

Activité stratégique : En 2011-2012, dans le cadre de son plan de vérification de six ans, la CCL effectuera des vérifications internes des activités suivantes : plan de reprise des activités (contrôle), analyses des menaces et des risques (contrôle), états financiers et capacité de la comptabilité de gestion de répondre aux besoins de reddition de comptes, Plan d'entreprise et examen par les pairs de la fonction de vérification interne.

Nomination d'un chef de la direction

Le mandat de l'actuel chef de la direction se termine en octobre 2011. Le ministre Ritz a la responsabilité de recommander un candidat au gouverneur en conseil. Le processus de recrutement du nouveau chef de la direction est entamé et est dirigé par le Bureau du Conseil privé (BCP) et implique la CCL, AAC et le bureau du ministre Ritz.

Activité stratégique : Une fois que le gouverneur en conseil a nommé le chef de la direction, les Services corporatifs de la CCL, les autres commissaires et les cadres supérieurs veilleront à ce que le titulaire reçoive toute la formation et l'information requises pour participer pleinement aux activités du conseil et pour guider efficacement la CCL vers la réalisation de ses objectifs.

Mettre en œuvre un nouveau code des valeurs et d'éthique

Le SCT exige de tous les organismes qui font partie du gouvernement fédéral qu'ils adoptent et appliquent un nouveau code de valeurs et d'éthique. Ce nouveau code remplacera le code actuel et sera fondé sur le nouveau modèle du SCT qui n'a pas encore été approuvé. Le nouveau code du SCT s'applique à tous les fonctionnaires, dirigeants de ministères et organismes distincts. L'adhésion à ce code demeure une condition d'emploi pour tous les fonctionnaires y compris les employés des sociétés d'État. Les ministères et agences du gouvernement sont appelés à mettre en place leur code avant la fin du mois de mars 2011 mais on s'attend à des retards et la CCL devra attendre avant de pouvoir rédiger et mettre en place son propre code.

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL adoptera un nouveau code de valeurs et d'éthique fondé sur le modèle fourni par le SCT.

Améliorer l'efficacité du fonctionnement de la CCL

La CCL possède de grandes quantités de données précieuses. Ces dernières années, la CCL a déployé beaucoup d'efforts pour présenter cette information à l'industrie. Puisque les demandes d'information en provenance de l'industrie se multiplient, les demandes d'analyse des données sont

encore plus nombreuses, ce qui pose problème pour le service de TI, qui doit établir la priorité de traitement de ces demandes.

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL mettra sur pied un comité interne pour établir la priorité des besoins de la CCL en matière de production de rapports et d'analyses, afin que le service de TI puisse répondre aux demandes les plus importantes.

Certaines fonctions administratives à la CCL sont réalisées par plusieurs membres du personnel travaillant au sein de diverses équipes. Il pourrait être plus efficace pour la CCL de centraliser certaines fonctions, d'en automatiser certaines étapes ou de réviser certains processus.

Activité stratégique : En 2011-2012, la CCL formera un petit groupe de travail interne qui aura le mandat de trouver des façons d'accroître l'efficacité de certaines fonctions administratives, telles que le traitement des réclamations de frais de voyage et le paiement des factures. Ce groupe relèvera de l'équipe de la haute direction.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

HYPOTHÈSES PRINCIPALES UTILISÉES DANS LA PRÉPARATION DU BUDGET ET DES PRÉVISIONS

Les données de 2009-2010 sont réelles. Les données de 2010-2011 sont des prévisions alors que celles des années subséquentes sont des projections.

À la fin de l'année laitière 2009-2010, les besoins canadiens s'établissaient à 183,8 millions de kg de matière grasse. Ils ont continué à augmenter lentement durant la première partie de l'année laitière courante. Au 1^{er} mars 2011, les besoins canadiens étaient de 185,0 millions de kg de matière grasse. Vu les tendances récentes et la situation économique, on peut supposer que les besoins canadiens continueront à augmenter légèrement pendant le reste de l'année laitière 2010-2011.

Au-delà de 2012, il est difficile de quantifier toutes les variables et de prévoir l'évolution de ce dossier en raison des changements qui pourraient influencer l'industrie laitière et le commerce international.

Les éléments clés du budget soumis sont la production totale de lait de transformation, les besoins intérieurs, les prix de soutien et les conditions du marché mondial pour les ventes de produits laitiers. Tout changement important aux hypothèses influence les résultats budgétisés.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT
État des résultats et du résultat étendu
pour les années laitières prenant fin le 31 juillet, de 2010 à 2016
(en milliers de dollars)

	Réel vérifié	Budget	Prévisions PCGR	Prévisions IFRS (1)	Budget				
					2009-10	2010-11	2010-11	2010-11	2011-12
Revenu des ventes au Canada	241 042 \$	220 220 \$	215 903 \$	215 903 \$	208 765 \$	206 249 \$	202 171 \$	205 568 \$	209 034 \$
Coût des produits vendus au Canada	226 815	202 750	191 945	191 945	198 447	199 988	195 910	199 214	202 611
Transport	681	601	662	662	400	376	376	379	379
Frais d'intérêts	379	468	629	629	1 606	2 319	2 320	2 320	2 320
Entreposage et manutention	4 638	3 939	3 006	3 006	2 841	2 809	2 809	2 866	2 866
Autres frais	220	143	139	139	146	150	152	155	157
Total des frais au Canada	232 733	207 901	196 381	196 381	203 440	205 642	201 567	204 934	208 333
<i>Marge (perte) nette sur les ventes au Canada</i>	8 309	12 319	19 522	19 522	5 325	607	604	634	701
Revenu des ventes à l'exportation	23 734	30 750	39 019	39 019	32 500	29 250	29 250	29 250	29 250
Coût des produits exportés	24 632	29 626	37 779	37 779	31 620	28 350	28 350	28 350	28 350
Transport	435	392	555	555	570	551	551	562	562
Intérêts débiteurs	2	-	23	23	-	-	-	-	-
Entreposage et manutention	264	155	151	151	126	118	118	120	120
Autres frais	110	114	114	114	97	99	99	101	101
Total des frais d'exportation	25 443	30 287	38 622	38 622	32 413	29 118	29 118	29 133	29 133
<i>Marge (perte) nette sur les exportations</i>	(1 709)	463	397	397	87	132	132	117	117
<i>Marge (perte) totale sur les ventes</i>	6 600	12 782	19 919	19 919	5 412	739	736	751	818
Initiatives de l'industrie	2 481	3 129	1 555	1 555	4 165	974	1 864	371	379
Étude sur le coût de production	817	803	827	827	836	847	858	869	880
Autres frais et recouvrements	(293)	6	(294)	(294)	(294)	(298)	(300)	(300)	(300)
Frais d'administration	7 951	8 086	8 086	8 086	8 086	8 086	8 146	8 237	8 330
Recouvrement pour services de vérification	(147)	(157)	(114)	(114)	(236)	(170)	(170)	(170)	(170)
Autres charges d'exploitation	10 809	11 867	10 060	10 060	12 557	9 439	10 398	9 007	9 119
<i>Marge (perte) avant financement</i>	(4 209)	915	9 859	9 859	(7 145)	(8 700)	(9 662)	(8 256)	(8 301)
Contribution des mises en commun (2)	7 508	6 900	6 613	6 613	7 000	7 256	7 372	7 529	8 220
Financement par le gouvernement du Canada	3 819	4 086	4 135	4 135	4 090	4 055	4 055	4 055	4 055
<i>Financement total</i>	11 327	10 986	10 748	10 748	11 090	11 311	11 427	11 584	12 275
<i>Résultat d'exploitation et résultat étendu</i>	7 118	11 901	20 607	20 607	3 945	2 611	1 765	3 328	3 974
<i>Remboursement de l'excédent d'exploitation (3)</i>	(4 385)	(14 792)	(22 181)	(22 181)	(8 435)	(4 477)	(4 476)	(4 547)	(4 614)
<i>Augmentation (diminution) des bénéfices non répartis</i>	2 733 \$	(2 891) \$	(1 574) \$	(1 574) \$	(4 490) \$	(1 866) \$	(2 711) \$	(1 219) \$	(640) \$

NOTES:

(1) Les prévisions de 2010-11 sont présentées à la fois à l'aide des PCGR du Canada et des IFRS alors que les données de 2011-12 et au-delà sont présentées uniquement sur la base des IFRS.

(2) Les contributions des mises en commun retenues pour financer les frais d'exploitation et d'administration.

(3) Le surplus d'exploitation consiste en une partie de la marge sur les ventes de la CCL. La provision est établie durant l'année où la marge est réalisée et elle est remboursée aux offices et agences provinciaux de mise en marché au profit des producteurs l'année suivante.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT
ÉTAT DES COÛTS FINANCÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
pour les années laitières prenant fin le 31 juillet, de 2010 à 2016

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévisions	Budget				
	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
Frais d'administration							
Crédits de la CCL (vote 25)	3 758 \$	3 930 \$	3 930 \$	3 930 \$	3 930 \$	3 930 \$	3 930 \$
Dépenses admissibles de rémunération	61	205	160	125	125	125	125
Total des coûts financés par le gouvernement du Canada	<u>3 819 \$</u>	<u>4 135 \$</u>	<u>4 090 \$</u>	<u>4 055 \$</u>	<u>4 055 \$</u>	<u>4 055 \$</u>	<u>4 055 \$</u>

Observations

Le budget est basé sur les niveaux de référence de l'exercice financier et ajusté au besoin pour refléter la différence entre l'année laitière et l'exercice financier du gouvernement fédéral.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT
 ÉTAT DES COÛTS FINANCÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
 pour les exercices financiers prenant fin le 31 mars, de 2010 à 2016

(en milliers de dollars)

	Réel	Réel	Budget				
	<u>2009-10</u>	<u>2010-11</u>	<u>2011-12</u>	<u>2012-13</u>	<u>2013-14</u>	<u>2014-15</u>	<u>2015-16</u>
Frais d'administration							
Crédits de la CCL (vote 25)	3 952 \$	3 930 \$	3 930 \$	3 930 \$	3 930 \$	3 930 \$	3 930 \$
Dépenses admissibles de rémunération	61	205	160	125	125	125	125
Total des coûts financés par le gouvernement du Canada	<u>4 013 \$</u>	<u>4 135 \$</u>	<u>4 090 \$</u>	<u>4 055 \$</u>	<u>4 055 \$</u>	<u>4 055 \$</u>	<u>4 055 \$</u>

Observations

La Commission compte maintenir, dans un avenir prévisible, son niveau actuel de main d'œuvre.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT
PLAN D'EMPRUNT
pour les années laitières prenant fin le 31 juillet, de 2010 à 2016

(en milliers de dollars)

Trésor

Emprunts	Réel	Prévisions	Projections				
	2009-10		2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
Solde au début de l'exercice	129 488 \$	98 927 \$	60 562 \$	105 702 \$	106 081 \$	110 690 \$	113 885 \$
Emprunts	140 805	125 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Remboursements	(171 366)	(163 365)	(94 860)	(139 621)	(135 391)	(136 805)	(137 305)
Solde à la fin de l'exercice	<u>98 927 \$</u>	<u>60 562 \$</u>	<u>105 702 \$</u>	<u>106 081 \$</u>	<u>110 690 \$</u>	<u>113 885 \$</u>	<u>116 580 \$</u>
Niveau moyen durant l'exercice:	98 752 \$	50 000 \$	71 000 \$	75 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$
Niveau le plus élevé durant l'exercice :							
Mois	Août	Août	Juin	Juin	Juin	Juin	Juin
Montant	115M\$	93M\$	123M\$	127M\$	132M\$	136M\$	139M\$

Institution membre de l'Association canadienne des paiements

Emprunts	Réel	Prévisions	Projections				
	2009-10		2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
Solde au début de l'exercice	825 \$	2 314 \$	950 \$	950 \$	950 \$	950 \$	950 \$
Emprunts	22 044	14 114	15 500	15 500	15 500	15 500	15 500
Remboursements	(20 555)	(15 478)	(15 500)	(15 500)	(15 500)	(15 500)	(15 500)
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 314 \$</u>	<u>950 \$</u>	<u>950 \$</u>	<u>950 \$</u>	<u>950 \$</u>	<u>950 \$</u>	<u>950 \$</u>

Autorisation

En vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la Commission peut obtenir des emprunts du gouvernement du Canada par l'intermédiaire du Trésor. Elle a également établi une marge de crédit avec une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Présentement, le ministre des Finances a autorisé des emprunts auprès du Trésor ne pouvant excéder 175 M\$ en tout temps. Le ministre des Finances a également autorisé des lignes de crédit ne pouvant excéder 50 M\$ auprès d'établissements membres de l'Association canadienne des paiements.

Motif des emprunts

Ces emprunts sont nécessaires pour que la Commission puisse remplir son mandat en vertu de la *Loi sur la CCL*, soit de a) acheter des produits laitiers et en disposer, notamment par vente; b) transformer, emballer, emmagasiner, expédier, assurer, importer ou exporter les produits laitiers qu'elle achète. La ligne de crédit sert à assurer le financement provisoire et le bon fonctionnement du système de mise en commun des revenus du marché administré pour le compte des provinces.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT
BUDGET DES IMMOBILISATIONS
pour les années laitières prenant fin le 31 juillet, de 2010 à 2016

(en milliers de dollars)

	Réal 2009-10	Prévisions 2010-11	Budget				
			2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
Immobilisations importantes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Dépenses secondaires	<u>119</u>	<u>144</u>	<u>135</u>	<u>135</u>	<u>135</u>	<u>135</u>	<u>135</u>
Budget total des immobilisations	<u><u>119 \$</u></u>	<u><u>144 \$</u></u>	<u><u>135 \$</u></u>	<u><u>135 \$</u></u>	<u><u>135 \$</u></u>	<u><u>135 \$</u></u>	<u><u>135 \$</u></u>

Les dépenses secondaires pour les années 2010-2011 à 2015-2016 représentent le remplacement planifié des serveurs, des ordinateurs de bureau et ordinateurs portatifs ainsi que des périphériques. Ces montants incluent également les achats et le renouvellement des redevances sur licence pour les logiciels.

Les dépenses secondaires sont incluses dans l'ensemble des frais d'administration, aux tableaux financiers.

ANNEXE A

GLOSSAIRE DES TERMES LAITIERS

Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL)

Le CCGAL est l'organisme national clé pour l'élaboration des politiques et les discussions concernant la production et la transformation laitières. Il veille à la mise en œuvre du Plan national de commercialisation du lait. La Commission canadienne du lait (CCL) préside et appuie le CCGAL et son Secrétariat, un comité technique qui fournit des analyses économiques et des conseils aux membres du CCGAL. Le CCGAL est composé de représentants des producteurs et des gouvernements de toutes les provinces. Des représentants d'organismes nationaux de consommateurs, de transformateurs et de producteurs participent également à titre de membres sans droit de vote. Le CCGAL se réunit quatre fois par année pour aborder et examiner les principaux facteurs économiques et de mise en marché qui influencent le secteur laitier. De plus, il étudie les transactions commerciales et les activités de promotion de la CCL, les systèmes de mise en commun établis pour les revenus du marché provenant de certaines ventes de lait, et les obligations provinciales en matière de répartition et d'utilisation du quota. Le CCGAL établit le niveau cible de la production laitière nationale ou le quota de mise en marché (QMM).

Besoins canadiens

Demande totale liée à la consommation intérieure plus les exportations planifiées pour tout le lait de transformation.

Producteurs laitiers

Les producteurs laitiers possèdent et exploitent des entreprises agricoles qui comportent un troupeau de vaches laitières, et livrent leur lait.

Besoins intérieurs

Demande totale liée à la consommation intérieure de l'ensemble des produits laitiers fabriqués à partir de lait de transformation.

Transformateurs secondaires

Entreprises qui utilisent du lait ou d'autres produits laitiers pour fabriquer d'autres produits alimentaires vendus au détail.

Lait de transformation

Lait vendu pour la transformation en produits laitiers tels que le beurre, le fromage, la crème glacée et le yogourt.

Quota de mise en marché (QMM)

Niveau cible de la production nationale de lait de transformation. Ce niveau fait l'objet d'une surveillance constante et il est rajusté, au besoin, suivant les variations de la demande intérieure pour les produits de lait de transformation et les changements dans les activités d'exportation prévues et il est mesuré en kg de matière grasse. Le CCGAL applique les dispositions du Plan national de

commercialisation du lait pour établir les parts provinciales du QMM. Chaque province répartit sa part du QMM entre ses producteurs respectifs selon ses propres politiques.

Plan national de commercialisation du lait

Le Plan national de commercialisation du lait est l'entente fédérale provinciale qui régit la mise en œuvre du système de gestion des approvisionnements du lait administré par le CCGAL. Toutes les provinces canadiennes sont signataires du Plan national.

Plan A

Un programme grâce auquel la CCL achète du beurre lorsque la consommation de matière grasse est faible pour l'entreposer et le revendre sur le marché lorsque la consommation augmente. Ce programme assure un approvisionnement adéquat tout au long de l'année malgré la saisonnalité de la demande en matière grasse.

Transformateurs

Les transformateurs sont des entreprises ou des coopératives qui achètent le lait cru et fabriquent du lait de consommation, de la crème ou d'autres produits laitiers.

Gestion des approvisionnements

La gestion de l'offre est un système qui régit la production du lait par des quotas de production à la ferme. La volume du quota dépend de la demande pour le lait et les autres produits laitiers.

Prix de soutien

Prix auxquels la CCL offre d'acheter le beurre et la poudre de lait écrémé produits au pays dans le cadre de ses programmes intérieurs de saisonnalité. Ces prix de référence influencent indirectement les prix de gros de tous les produits laitiers de transformation. Ils sont établis à des niveaux permettant aux producteurs d'obtenir un revenu équitable.

DM203506